



## Prévention des méningites : un sujet à maintenir au cœur des priorités gouvernementales

Communiqué de presse

A Paris, le 12 décembre 2024

La récente crise politique, marquée par le renversement du gouvernement par l'Assemblée nationale, plonge une nouvelle fois la France dans une période d'incertitude. Pourtant, certaines priorités ne peuvent attendre : la lutte contre les infections graves, comme celles provoquées par les méningocoques en fait partie. Dans ce contexte actuel, le maintien de politiques de santé ambitieuses doit rester un pilier incontournable de l'action gouvernementale.

Ces derniers mois, l'augmentation tragique des cas d'infections invasives à méningocoques en France (+72% de cas entre 2022 et 2023) a conduit à une prise de conscience des pouvoirs publics sur leur gravité. En réponse à cette situation alarmante, des mesures fortes ont été engagées. Depuis le 1er décembre, l'extension du remboursement des vaccins méningococciques des groupes A, C, W et Y est devenue une réalité, levant une première barrière importante : celle du coût, en rendant ces vaccins accessibles à la population ciblée par la recommandation de la HAS. Cette dynamique s'est poursuivie avec l'introduction, dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, d'une disposition prévoyant la vaccination en milieu scolaire des collégiens contre les méningocoques des groupes A, C, W et Y. Un tel dispositif devrait permettre le maintien de l'équité sociale, par le financement à 100% de cette vaccination, mais aussi le déploiement d'une communication nationale sur le sujet, afin d'informer et de sensibiliser largement les familles à ces maladies graves.

Cependant, cette mesure de vaccination en milieu scolaire est désormais en suspens, menaçant de retarder une action pourtant essentielle pour protéger des centaines de milliers de jeunes. Les infections à méningocoques peuvent être dévastatrices : elles entraînent de lourdes séquelles irréversibles, comme l'amputation, la surdité, l'épilepsie, des troubles cognitifs ou l'anxiété et peuvent être mortelles. L'inaction face à ce risque pourrait donc entraîner des conséquences dramatiques. Consciente que la mise en œuvre de la vaccination en milieu scolaire nécessite une organisation rigoureuse et une coordination étroite entre les différents acteurs, la coalition MéninGO ! considère qu'il est impératif d'agir rapidement pour permettre sa mise en place dès la rentrée scolaire 2025, comme cela était prévu par le PLSS, et ainsi assurer au plus tôt une protection vaccinale élargie. Nous sollicitons le nouveau gouvernement pour qu'il fasse de cette mesure une priorité de santé publique dès son entrée en fonction. L'Etat, les autorités de santé, les professionnels de santé ont aujourd'hui une opportunité unique de faire reculer ces infections graves, évitables grâce à la vaccination. En renforçant la protection vaccinale depuis le plus jeune âge jusqu'à l'adolescence, assurant aussi une protection indirecte de la population, cette campagne de vaccination s'inscrirait dans une dynamique ambitieuse de prévention pour tous les âges de la vie.

La coalition MéninGO! réitère son appel à un engagement immédiat et reste pleinement mobilisée pour sensibiliser les décideurs, les professionnels de santé et le public afin de garantir que la mise en œuvre de cette mesure cruciale ne soit pas retardée.

**Contact**

Clémence Bertrand

Consultante en Affaires publiques

[clemence.bertrand@nile-consulting.eu](mailto:clemence.bertrand@nile-consulting.eu)